

Bureau

Compte rendu succinct

des décisions du Bureau prises dans le cadre de sa délégation du Conseil

<p><u>Affiché au siège de la CAGB le :</u></p> <p>30/04/2015</p>	<p>Séance du jeudi 23 avril 2015 qui s'est déroulée au Grand Besançon - La City - Salle 101</p>	<p><u>Visé par :</u> Le Directeur de l'Administration Générale, Jean-Philippe DEMILLIER</p>
--	--	--

Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et afin d'accroître la réactivité du processus décisionnel, le Conseil de Communauté a, par délibération du 29 avril 2014, accordé au Bureau les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de diverses opérations de gestion courante, pour la durée du mandat.

Le présent document a pour objet de rendre compte des décisions et des débats du Bureau dans le cadre de ses attributions déléguées.

PRESENCES

Liste des présents annexée

RELEVÉ DE DECISIONS

Le Bureau s'est réuni le 23/04/2015 à 18h00 au Grand Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président.

Après avoir entendu l'exposé des rapporteurs et en avoir délibéré, le Bureau a pris les décisions suivantes.

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

• **•R. 0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 26/02/15**

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Président :

- ouvre la séance du Bureau,
- procède à la vérification du quorum,
- annonce les pouvoirs reçus pour la séance,
- invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

A l'unanimité, le Bureau :

- nomme Monsieur Pierre CONTOZ comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance du Bureau du 26 février 2015.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

**Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication
et aide aux communes**

Finances

• **R. I.1.1 - Convention constitutive d'un groupement de commandes - Marché pour la désignation d'un expert d'assuré**

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la convention de groupement de commandes entre la CAGB, la Ville de Besançon et le CCAS pour la passation d'un marché d'expert d'assuré,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

• **R. I.1.2 - Convention constitutive de groupement de commandes - Achat de fourniture d'électricité**

M. C. LIME, conseiller intéressé, ne participe aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur la convention de groupement de commandes pour l'achat de fourniture d'électricité,
- autorise Monsieur le 1^{er} Vice-Président à signer cette convention.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

• **R. I.1.3 - Garanties d'emprunt - Compétences Habitat et Economie**

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les demandes de garanties d'emprunt déposées en matière d'économie et d'habitat par Aktya et Néolia pour un montant total de 4 553 947 €,
- se prononce favorablement sur la demande de prorogation de garantie d'emprunt formulée par la sedD,
- autorise Monsieur Michel LOYAT, Vice-Président, à signer les documents à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

• **R. I.1.4 - Subvention à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour l'opération « Journée de rêve »**

M. JP. MICHAUD, conseiller intéressé, ne participe aux débats et ne prend pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le versement d'une subvention de 4 000 € à la chambre des Métiers et de l'Artisanat pour la manifestation « Journée de rêve ».

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

• **R. I.1.5 - Partenariats ponctuels avec trois clubs sportifs grand bisontins : ESBF, ESBM et Racing Besançon**

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur le versement d'aides sous la forme de partenariats de match à l'ESBF (pour 3 500 €), l'ESBM (pour 3 500 €) et au Racing Besançon (pour 3 000 €).

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Ressources humaines

• R. 1.2.1 - Ajustements de la Liste des Emplois Permanents suite à des procédures de recrutement (DEEE - DST- Service Environnement)

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le recrutement pour une durée indéterminée d'un agent non titulaire sur le poste de responsable de l'aménagement économique et adjoint au directeur au sein de la Direction de l'Economie, de l'Emploi et de l'Enseignement supérieur, à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste de Chargé de mission Smart City à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- se prononce favorablement sur le recrutement d'un agent non titulaire sur le poste de Chargé de mission partenariale du Plan Climat à temps complet dans le cadre des dispositions de l'article 3-3 (2°) et de l'article 3-4 (II) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°03 : Economie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

• R. 3.1 - Association Scout Médical - Soutien du Grand Besançon

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à hauteur de 5 000 € à l'association Scout Médical.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°04 : Développement durable

• R. 4.1 - Opération « Sauvons l'eau en Franche-Comté 2015 » - Demande de subvention du CPIE du Haut-Doubs

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000 € au CPIE du Haut-Doubs pour la réalisation de l'opération « Sauvons l'eau en Franche-Comté ».

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

• R. 4.2 - Cité des plantes 2015 - Demande de subvention de la société d'horticulture de Franche-Comté et des amis des jardins botaniques

Mme F. PRESSE et M. P. CONTOZ, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 2 000 € à la société d'horticulture de Franche-Comté et des amis des jardins botaniques pour l'édition 2015 de l'opération Cité des plantes.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°05 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

• R. 5.1 - Subvention à l'association « Aide à la Scolarisation des Enfants Tsiganes » (ASET)

A l'unanimité, le Bureau se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à l'association ASET pour un montant total de 4 000 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Commission n°07 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

• R. 7.1 - Conventions avec les lieux d'accueil des concerts des Mardis des rives (édition 2015)

Mme F. GERDIL-DJAOUAT et MM. J. KRIEGER, JY. PRALON et F. TAILLARD, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur les partenariats à intervenir avec les lieux d'accueil des concerts de l'édition 2015 des Mardis des rives,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir dans ce cadre, avec :
 - la commune d'Avanne-Aveney,
 - la commune de Deluz,
 - la commune de Novillars,
 - la commune de Roche-lez-Beaupré,
 - la commune de Vaire-le-Petit,
 - Solidarité Doubs Handicap,
 - l'Office de Tourisme et des Congrès de Besançon.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 23 Contre : 0 Abstention : 0

• R. 7.2 - CRR - Partenariat entre les Conservatoires du Grand Besançon, du Pays de Montbéliard Agglomération, de la Communauté d'Agglomération Belfortaine et de la Ville de Dole pour l'organisation en commun de l'unité de valeur dominante du Diplôme d'Etudes Musicales (DEM) 2015

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le partenariat entre les Conservatoires du Grand Besançon, du Pays de Montbéliard Agglomération, de la Communauté d'Agglomération Belfortaine et de la Ville de Dole, portant sur l'organisation 2015 de l'unité de Valeur dominante du Diplôme d'Etudes Musicales (DEM),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de partenariat à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

• R. 7.3 - CRR - Partenariat entre le Conservatoire du Grand Besançon et l'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon / Franche-Comté (ISBA)

MM. P. CURIE, E. DUMONT, A. POULIN et D. SCHAUSS, conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur le partenariat entre le Conservatoire du Grand Besançon et l'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon / Franche-Comté (ISBA),
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention cadre de partenariat à intervenir dans ce cadre ainsi que les conventions d'application relatives à chaque projet, dans la limite de 15 projets annuels et pour un montant maximum annuel de 4 500 €.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Bureau

Séance du jeudi 23 avril 2015

Membres du Bureau en exercice : 30

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni au Grand Besançon, La City - 4 Rue Gabriel Plançon - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.2.1, 3.1, 4.1, 4.2, 5.1, 7.1, 7.2, 7.3

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 20h45.

Etaient présents : M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Gabriel BAULIEU, M. Michel LOYAT, M. Alain BLESSEMAILLE, Mme Françoise PRESSE, M. Robert STEPOURJINE, M. Pascal CURIE, M. Jean-Yves PRALON, M. Dominique SCHAUSS, M. Jean-Paul MICHAUD, Mme Elsa MAILLOT, M. François LOPEZ, Mme Martine DONEY, M. Jacques KRIEGER, M. Christophe LIME, M. Anthony POULIN, M. Serge RUTKOWSKI, Mme Sylvie WANLIN, M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.1), M. Daniel HUOT, M. Pascal DUCHEZEAU, M. Fabrice TAILLARD, M. Alain LORIGUET, Mme Catherine BARTHELET, M. Emmanuel DUMONT (jusqu'au 4.2), M. Pierre CONTOZ

Etaient absents : Mme Karima ROCHDI, M. Yoran DELARUE, M. Marcel FELT, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT

Secrétaire de séance : M. Pierre CONTOZ

Procurations de vote :

Mandants : K. ROCHDI, Y. DELARUE,

Mandataires : R. STEPOURJINE, J. KRIEGER

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Procès-verbal

Bureau

Séance du 23 avril 2015

Au Grand Besançon

ORDRE DU JOUR

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon	9
Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 26 février 2015	9
Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes	9
Finances	9
Rapport n°1.1.1 - Convention constitutive d'un groupement de commandes - Marché pour la désignation d'un expert d'assuré	9
Rapport n°1.1.2 - Convention constitutive de groupement de commandes - Achat de fourniture d'électricité	9
Rapport n°1.1.3 - Garanties d'emprunt - Compétences Habitat et Économie	10
Rapport n°1.1.4 - Subvention à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour l'opération « Journée de rêve »	10
Rapport n°1.1.5 - Partenariats ponctuels avec trois clubs sportifs grand bisontins : ESBF, ESBM et Racing Besançon	10
Ressources humaines	11
Rapport n°1.2.1 - Ajustements de la Liste des Emplois Permanents suite à des procédures de recrutement (DEEE - DST- Service Environnement)	11
Commission n°3 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche	12
Rapport n°3.1 - Association Scout Médical - Soutien du Grand Besançon	12
Commission n°4 : Développement durable	12
Rapport n°4.1 - Opération « Sauvons l'eau en Franche-Comté 2015 » - Demande de subvention du CPIE du Haut-Doubs	12
Rapport n°4.2 - Cité des plantes 2015 - Demande de subvention de la société d'horticulture de Franche-Comté et des amis des jardins botaniques	12
Commission n°5 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage	13
Rapport n°5.1 - Subvention à l'association « Aide à la Scolarisation des Enfants Tsiganes » (ASET)	13
Commission n°7 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique	13
Rapport n°7.1 - Conventions avec les lieux d'accueil des concerts des mardis des rives (édition 2015)	13
Rapport n°7.2 - CRR - Partenariat entre les Conservatoires du Grand Besançon, du Pays de Montbéliard Agglomération, de la Communauté d'Agglomération Belfortaine et de la Ville de Dole pour l'organisation en commun de l'unité de valeur dominante du Diplôme d'Études Musicales (DEM) 2015	13
Rapport n°7.3 - CRR - Partenariat entre le Conservatoire du Grand Besançon et l'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon/Franche-Comté (ISBA)	13

Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Bureau
Séance du jeudi 23 avril 2015

- : - : - : - : - : - : - : - : -

Organisation de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon

Rapport n°0.1 - Désignation d'un secrétaire de séance -
Approbation du procès-verbal de la séance de Bureau du 26 février 2015

M. LE PRÉSIDENT.- Nous désignons Pierre CONTOZ secrétaire de séance. Avez-vous des remarques sur le procès-verbal de la dernière séance ? Il n'y en a pas. Les pouvoirs : Karima ROCHDI à Robert STEPOURJINE et Yoran DELARUE à Jacques KRIEGER. Nous avons le quorum.

Commission n°01 : Finances, ressources humaines, communication et aide aux communes

Finances

Rapport n°1.1.1 - Convention constitutive d'un groupement de commandes -
Marché pour la désignation d'un expert d'assuré

M. BAULIEU.- Tout est dit dans le résumé. Il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la Ville de Besançon, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon pour la passation d'un marché à bons de commande visant à missionner, en cas de besoin, un expert pour assister les collectivités signataires en cas de sinistres importants en dommages aux biens ou garantie décennale. La Ville de Besançon sera le coordonnateur du groupement de commandes. Il n'y a rien d'autre à dire.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des remarques ? Non. C'est adopté.

Rapport n°1.1.2 - Convention constitutive de groupement de commandes -
Achat de fourniture d'électricité

M. BAULIEU.- C'est un sujet que nous avons déjà évoqué à plusieurs reprises. À compter du 1^{er} janvier 2016, la loi NOME (Nouvelle Organisation des Marchés de l'Électricité) du 7 décembre 2010 organise l'ouverture du marché d'électricité à la concurrence dès que la puissance souscrite est supérieure à 36 KVa et le règlement. Pour l'achat de fourniture d'électricité, un groupement de commandes est créé par convention. Le coordonnateur de ce groupement de commandes est la Ville de Besançon. Vous avez dans le deuxième document, des annexes, avec la liste des communes qui ont fait part de leur adhésion à ce groupement.

M. LE PRÉSIDENT.- S'adressant à M. LIME. Christophe, je pense que tu ne prends pas part au vote.

M. LIME.- Oui, c'est cela.

M. BAULIEU.- Oui, ce n'est pas noté, mais il serait bien de le faire.

M. LIME.- Je voulais donc dire en premier que je ne prends pas part au vote. Deuxièmement, je regrette l'ensemble de la déréglementation qu'il peut y avoir autour de l'électricité, qui n'a pas porté les fruits que certains pouvaient espérer.

M. LE PRÉSIDENT.- Il n'y a pas d'opposition, sauf Christophe LIME qui ne prend pas part au vote.

M. LIME.- Si, nous avons fait + 40 % depuis la déréglementation. On va faire un appel d'offres et on va finir avec + 40 %. Les gens qui m'ont dit que la déréglementation, l'ouverture à la concurrence et la privatisation allaient faire baisser les tarifs, ce sont en fait + 40 %.

M. LE PRÉSIDENT.- Avez-vous des remarques ? Je n'en vois pas. C'est adopté.

Rapport n° I.1.3 - Garanties d'emprunt - Compétences Habitat et Économie

M. LOYAT.- Il y a ici 4 garanties d'emprunt, dont 3 sur des opérations nouvelles :

- l'une concernant Néolia pour un montant à garantir de 2 122 576 €,
- 2 autres pour des opérations économiques d'Aktya (1,5 M€ et 876 000 €).

Il y a également une prorogation de la garantie d'emprunt sur la ZAC des Hauts-du-Chazal pour la SedD (Société d'Équipement du Département du Doubs) qui est l'aménageur, pour 1 368 000 €. Ce sont toujours des garanties à 50 %, sauf sur la SedD (45,6 %).

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas.

Rapport n° I.1.4 - Subvention à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour l'opération « Journée de rêve »

M. BAULIEU.- C'est pour sensibiliser la population à ces métiers, à ces activités. Cela fait suite un peu à l'opération que menait la Chambre des Métiers du Doubs antérieurement et qui est désormais pilotée sur un plan régional. Il nous est demandé d'apporter notre soutien, ce que nous proposons de faire, dans la mesure où cette manifestation s'inscrit dans le cadre de nos objectifs, à savoir favoriser le développement économique et le développement de l'emploi, et promouvoir la consommation locale. Nous proposons d'apporter une aide de 4 000 € à la Chambre régionale des Métiers afin de faciliter et dynamiser cette opération. Je souligne que donnant 4 000 € à la Chambre des Métiers, nous lui donnons presque toute l'augmentation de la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) 2015.

M. LE PRÉSIDENT.- Je propose que tu signes à ma place la lettre d'attribution et que tu le rappelles.

M. BAULIEU.- C'est avec le plaisir que je le ferai et je mettrai une petite mention de ma main.

M. LE PRÉSIDENT.- Je sais que cela te fera plaisir de signer cette lettre à Monsieur BARTHOD.

Rapport n° I.1.5 - Partenariats ponctuels avec trois clubs sportifs grand bisontins : ESBF, ESBM et Racing Besançon

M. BAULIEU.- L'ESBF (Entente Sportive Bisontine Féminin), l'ESBM (Entente Sportive Bisontine Masculine) et le Racing Besançon sont trois clubs qui ont fait une demande formelle de soutien. Nous proposons de répondre favorablement à cette sollicitation auprès des clubs qui ont fait la démarche pour ce qu'ils sont en termes de classement.

Nous proposons de le faire dans le cadre de ce qui est de notre compétence de soutien aux événements sportifs à vocation d'Agglomération en ciblant notre intervention par le parrainage de matchs, si cela peut être ceux qui sont décisionnels, ce qui n'est pas forcément le cas, puisque nous savons ce genre de chose après, et avec des critères de choix qui pourraient conduire à intervenir à hauteur de 3 500 € auprès des clubs de handball et de 3 000 € auprès du club de football.

M. PRALON.- Je suis content qu'une action soit conduite par le Grand Besançon en direction des clubs sportifs de haut niveau. J'ai souvent rappelé au cours de ces 10 ou 15 dernières années que le sport est susceptible de favoriser les relations entre les clubs, bien sûr, mais entre les populations aussi, qu'elles soient de la campagne ou de la ville. Quand on sait que le Palais des Sports et le Stade de Besançon sont occupés à plus de 50 % par des gens de l'Agglomération, je crois que c'est un signe plus qu'intéressant lancé en direction de ces clubs sportifs, sachant par ailleurs que ces clubs sportifs sont dirigés par des gens qui tiennent la route, pour en connaître quelques-uns. L'action de ce soir me séduit. C'est un signe fort qu'il faudra peut-être poursuivre à l'avenir.

M. LE PRÉSIDENT.- Je pense qu'il faudra être vigilant par rapport à cela. Les derniers sondages faits sur un certain nombre de matchs montrent que c'est environ 60 % pour l'Agglomération et 40 % pour les autres communes. Il faut donc qu'il y ait une réflexion par rapport à cela d'un point de vue un peu plus global.

M. LIME.- Nous nous félicitons que pour l'équipe de handball masculine et féminine, il y ait la même dotation, parce qu'il y avait eu de nombreux débats depuis quelques années sur la différenciation à niveau égal entre les filles et les garçons. Je trouve que pour la première fois, pour l'Agglomération, c'est une belle signification de donner la même attribution pour les 2 à niveau égal.

M. BAULIEU.- Pour l'instant, c'est à niveau égal.

M. LE PRÉSIDENT.- Le basket remonte également, mais chaque chose en son temps.

**Examen des rapports de la Commission n°01 (Finances)
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté**

Ressources humaines

**Rapport n°1.2.1 - Ajustements de la Liste des Emplois Permanents suite à des procédures de recrutement
(DEEE - DST- Service Environnement)**

M. BAULIEU.- Tout est dit dans le résumé, pour partie d'ailleurs dans le prolongement de délibérations récentes, avec 3 emplois :

- pour la DEEE (Direction de l'Économie, de l'Emploi et de l'Enseignement supérieur) : le contrat de responsable de l'aménagement économique et adjoint au Directeur arrivant prochainement à échéance, la procédure a été conduite à son terme ; nous proposons donc la reconduction de ce contrat qui devient à durée indéterminée,
- pour la DST (Direction Stratégie et Territoire) : c'est ce dont je parlais sur la création d'un poste récemment de chargé de mission Smart City ; dans le prolongement de la procédure de recrutement, il s'agit de retenir la candidature d'une personne non titulaire et de la recruter en tant que contractuelle avec un premier contrat de 3 ans,
- pour le Service Environnement : c'est une vacance du poste de chargé de mission partenariale du Plan Climat ; après procédure de recrutement, il est proposé de retenir la candidature d'une personne qui semblait répondre le mieux aux conditions et aux critères retenus, qui soit contractuelle.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques ?

M. MICHAUD.- J'ai juste une question. Serait-il possible d'avoir une liste du personnel avec les compétences de chacun, un organigramme ?

M. BAULIEU.- Sur une liste nominative, j'interroge simplement sur cette liberté de diffusion. Ce qui est vu régulièrement est la liste des emplois sur lesquels nous statuons régulièrement ensemble, des emplois répertoriés par catégorie, etc. Mais quant à faire balader une liste nominative, je ne suis pas sûr que sur le plan du droit et de la communication, ce soit envisageable.

M. LE PRÉSIDENT.- Au moins l'organigramme des chefs de service, peut-être.

M. BAULIEU.- Oui, pourquoi pas. On statue régulièrement sur les postes.

M. LE PRÉSIDENT.- L'organigramme est sur le site.

M. MICHAUD.- D'accord.

M. LE PRÉSIDENT.- Le rapport est adopté.

**Examen des rapports de la Commission n°02
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté**

Commission n°3 : Économie, emploi-insertion, enseignement supérieur et recherche

Rapport n°3.1 - Association Scout Médical - Soutien du Grand Besançon

M. BLESSEMAILLE.- Cette association Scout Médical regroupe des entreprises spécialisées dans des dispositifs médicaux. Elle a été créée en 2010 et elle compte une douzaine d'entreprises parmi lesquelles Createch, STSI, Cicafil, Plastiform, Alcis (dont 100 % de son chiffre d'affaires réside dans le biomédical). Ces entreprises affichent des progressions insolentes, souvent à 2 chiffres. Cette association répond à une nécessité de fonctionner en réseau, Scout répond à cet objectif. Le salon Medtec se tient à Besançon cette année les 10 et 11 juin. À cette occasion, Scout porte un stand collectif et dans ce cadre, elle aura un rôle d'animateur, d'organisateur de rendez-vous d'affaires et de conférences. Pour soutenir ces actions dans le cadre du salon, il est proposé d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association Scout Médical.

M. LE PRÉSIDENT.- Pourquoi s'appelle-t-elle « Scout » ?

M. BLESSEMAILLE.- C'est justement une question que je voulais poser. Je ne sais pas.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est certainement une abréviation. En tout cas, ils font du bon travail. Je rappelle que la société Medtec, parce qu'il faut aussi se faire des petits plaisirs, avait été 2 années ici, était repartie à Lyon, proximité de l'aéroport Saint-Exupéry oblige ; ils reviennent à Besançon, parce qu'ils disent qu'ils sont mieux à Besançon. Ils nous ont dit qu'ils revenaient ici, parce qu'ils étaient mieux ici. En tout cas, ce qui est important, c'est qu'ils reviennent ici. C'est donc une petite satisfaction pour nous tous.

Pas de remarque ? C'est adopté.

Examen des rapports de la Commission n°03 qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté

Commission n°4 : Développement durable

Rapport n°4.1 - Opération « Sauvons l'eau en Franche-Comté 2015 » - Demande de subvention du CPIE du Haut-Doubs

Mme PRESSE.- C'est une opération de sensibilisation à l'environnement. L'opération « Sauvons l'eau en Franche-Comté 2015 » a pour objectif de sensibiliser le grand public sur la nécessité et les enjeux liés à la préservation de la ressource en eau, la biodiversité et les écosystèmes associés (faune et flore). La demande faite est de 2 000 €. Vous avez le plan de financement. Vous voyez que c'est principalement l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, avec un financement de 35 474 € qui finance cela. L'opération totale est à 67 263 € et nous apporterions une contribution de 2 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- OK. S'il n'y a pas de remarque, c'est adopté.

Rapport n°4.2 - Cité des plantes 2015 - Demande de subvention de la société d'horticulture de Franche-Comté et des amis des jardins botaniques

M. HUOT.- La manifestation Cité des plantes 2015 se tiendra le 25 avril 2015. C'est un soutien aux actions de sensibilisation à l'environnement. Cette organisation est faite par la société d'horticulture. Il est proposé une subvention de 2 000 € pour la réalisation 2015. Quand on regarde le bilan 2014, il y a eu 21 exposants. Pour 2015, nous attendons 2 500 visiteurs. Le budget total de cette opération est de 15 200 €. Madame PRESSE et Monsieur CONTOZ ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote. Nous devons donc nous prononcer sur cette proposition de soutien de 2 000 € pour cette action de sensibilisation.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Est-ce que tout le monde est d'accord ? Merci.

**Examen des rapports de la Commission n°04
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté**

Commission n°5 : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Rapport n°5.1 - Subvention à l'association « Aide à la Scolarisation des Enfants Tsiganes » (ASET)

M. STEPOURJINE.- Le Grand Besançon soutient depuis 2009 les associations agissant en faveur de la scolarisation des enfants des gens du voyage. Nous vous proposons d'attribuer à l'ASET une subvention de 4 000 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Bien. Y a-t-il des oppositions ? C'est adopté.

**Examen des rapports de la Commission n°05 et n°06
qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté**

Commission n°7 : Culture, tourisme, sport et aménagement numérique

Rapport n°7.1 - Conventions avec les lieux d'accueil des concerts des mardis des rives
(édition 2015)

M. LE PRÉSIDENT.- Le Grand Besançon organise « les mardis des rives ». Ce sont de bons rendez-vous musicaux itinérants. Ce rapport porte sur le conventionnement avec chacun des partenaires accueillant un concert, à savoir les communes d'Avanne-Aveney, Deluz, Novillars, Roche-lez-Beaupré, Vaire-le-Petit, l'Office de Tourisme (concert au camping de Chalezeule) et Solidarité Doubs Handicap (concerts sur les 2 haltes fluviales de Besançon). Madame GERDIL-DJAOUAT et Messieurs KRIEGER, PRALON et TAILLARD ne prennent pas part au vote. Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas, c'est donc adopté.

Rapport n°7.2 - CRR - Partenariat entre les Conservatoires du Grand Besançon,
du Pays de Montbéliard Agglomération, de la Communauté d'Agglomération Belfortaine et
de la Ville de Dole pour l'organisation en commun
de l'unité de valeur dominante du Diplôme d'Études Musicales (DEM) 2015

M. PRALON.- Il s'agit d'un renouvellement du partenariat entre les Conservatoires du Grand Besançon et les conservatoires départementaux pour l'organisation d'un Diplôme d'Études Musicales qui se déroulait par le passé à Arc-et-Senans et qui maintenant a lieu, depuis sa construction, au Conservatoire au port fluvial. L'organisation est prise en charge par le Conservatoire pour un montant de 31 210 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Y a-t-il des remarques par rapport à cela ? Non.

Rapport n°7.3 - CRR - Partenariat entre le Conservatoire du Grand Besançon et
l'Institut Supérieur des Beaux-Arts de Besançon / Franche-Comté (ISBA)

M. PRALON.- Il s'agit du renouvellement d'une convention, d'un partenariat existant entre l'ISBA et le Conservatoire pour mettre en commun des moyens et des compétences pour favoriser les échanges et l'organisation de projets culturels ou pédagogiques. Cela vient du fait que maintenant, le théâtre d'aujourd'hui n'est plus uniquement un théâtre de texte, mais on assiste à une émergence de ce que l'on appelle « les écritures de plateau ».

Les 2 établissements sont ainsi amenés à travailler ensemble pour un certain nombre de projets annuels. Il y a 15 projets à 300 € chacun, soit un coût financier pour le Conservatoire de 4 500 €.

M. LE PRÉSIDENT.- Messieurs CURIE, DUMONT, POULIN et SCHAUSS ne prennent pas part au vote. Que sont les écritures de plateau ?

M. PRALON.- Demande à Elsa, elle sait. Je dis toujours aux services que tu poses la question « qui tue ».

M. LE PRÉSIDENT.- N'est-ce pas en art dramatique ?

M. PRALON.- Je pense, mais qu'est-ce que l'écriture de plateau en elle-même ? Je ne sais pas.

M. LE PRÉSIDENT.- Cela doit être intéressant. Je retire ma question. Je pose la question du béotien, parce que je ne sais pas ce que c'est.

M. PRALON.- Moi non plus.

M. LE PRÉSIDENT.- Je suis à peu près sûr que personne ne sait ce que c'est. Comme personne n'ose dire qu'il ne sait pas, j'ose le dire.

M. PRALON.- C'est marqué dans le rapport. Ils disent que le travail sur le texte est intrinsèquement lié à l'espace scénographique et à l'image.

M. LE PRÉSIDENT.- D'accord, nous avons tous compris. Nous sommes d'accord.

<p style="text-align: center;"><i>Examen des rapports de la Commission n°07 qui seront soumis au vote du Conseil de Communauté</i></p>
